



**Appel à propositions : programme Euro-Med Jeunesse phase IV
Liban**

EuropeAid/133-392/M/ACT/LB

Dates limites de soumission du formulaire de demande :

01/11/2012

15/01/2013

Le Programme Euro-Med Jeunesse se concentre sur les activités d'éducation non formelle, d'apprentissage interculturel et de citoyenneté active entre les jeunes, les animateurs jeunesse, et professionnels dans le champ de la jeunesse qui agissent au sein d'organisations de jeunesse ou d'associations.

Le présent appel à propositions s'inscrit dans la phase IV du programme Phase IV, conçue pour faciliter les rencontres, les partenariats et les réseaux de jeunes au sein de la région euro-méditerranéenne.

Des Unités Euro-med Jeunesse (UEMJ) ont été nommées et installées dans les 9 pays et territoires impliqués, afin de gérer le Programme Euro-med Jeunesse. Elles sont en charge de lancer la procédure, de sélectionner et contracter les projets et d'assurer leur suivi dans le domaine.

Objectifs et priorités de l'appel à propositions

L'**objectif général** de la phase IV du Programme Euro-Med Jeunesse est d'encourager et renforcer la participation et l'apport des organisations de jeunesse et des jeunes issus de la région euro-méditerranéenne au développement de la société civile et de la démocratie.

Les objectifs spécifiques de la phase IV du Programme sont :

- Stimuler et encourager la compréhension mutuelle entre les jeunes de la région euro-méditerranéenne et lutter contre les stéréotypes et les préjugés ;
- Encourager la pratique active de la citoyenneté de la part des jeunes et de renforcer leur esprit de solidarité ;
- Contribuer au développement de politiques en faveur des jeunes dans les différents pays partenaires.

Les objectifs spécifiques devront être atteints à travers différents types d'actions :

➤ **Action 1 : Echange de Jeunes Euro-med Jeunesse**

Un échange de jeunes est un projet reposant sur un partenariat transnational entre deux ou plusieurs

organisations de différents pays. Il rassemble dans l'un des pays/territoires du IEPV Sud¹, pour une période spécifique de vie commune, des groupes de jeunes de la région Euro-méditerranéenne.

➤ **Action 2 : Service Volontaire Euro-med Jeunesse**

Le Service Volontaire est un projet qui donne aux jeunes l'opportunité de mener une activité de volontariat de court- ou long- terme dans l'un des 8 pays/territoires du IEPV Sud. Le(la)(les) volontaire(s) est(sont) accueilli(e)(s) dans une organisation spécifique d'un pays/territoire du IEPV Sud, qui précise les missions à réaliser. Le service volontaire permet aux jeunes d'exprimer leur solidarité, d'acquérir une expérience interculturelle remarquable et de développer de nouvelles compétences. Au travers d'un nouvel élan, d'un échange mutuel et d'une valeur ajoutée internationale, le service volontaire bénéficie aux communautés locales et à l'organisation d'accueil (bénéficiaire de la subvention).

➤ **Action 3 : Formation et mise en réseau Euro-med Jeunesse**

L'action formation et mise en réseau inclue des projets qui soutiennent les organisations de jeunesse et les acteurs du domaine de la jeunesse dans la région Euro-Méditerranéenne (animateurs jeunesse, formateurs, jeunes). Les activités possibles à réaliser sont: visites d'étude, activités de construction de partenariat, séminaires, stages de formation.

Unité Euro-med Jeunesse du Liban a fixé les thématiques prioritaires nationales suivantes : renforcer la motivation et l'engagement des jeunes dans le processus de réforme sociale et politique ; renforcer la liberté d'expression et la diffusion de la culture du dialogue inter-communautaire entre les jeunes ; fournir un soutien à l'employabilité des jeunes.

¹ Instrument Européen de la Politique de Voisinage, région Sud. Pays concernés par Euro-med Jeunesse IV: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité Palestinienne, Tunisie

Caractéristiques de l'appel

Zone géographique : les actions doivent avoir lieu au Liban

Demandeurs et partenaires : les collectivités locales libanaises peuvent être demandeurs
Les collectivités locales d'un pays de l'UE peuvent être partenaires

Durée de l'action :

Action 1 : la durée totale du projet ne peut dépasser 6 mois

Action 2 : la durée totale du projet ne peut dépasser 12 mois

Action 3 : la durée totale du projet ne peut dépasser 6 mois

Enveloppe financière totale disponible : 210 000 EUR

Montant minimal de la subvention UE par action : 5 000 EUR

Montant maximal de la subvention UE par action : 25 000 EUR

Pourcentage du cofinancement :

Le financement de l'UE s'élèvera au maximum à 80 % du total estimé des coûts éligibles de l'action (et au minimum à 50%)

Les demandeurs devront soumettre leur dossier de demande (inscription sur PADOR obligatoire pour les demandeurs) au plus tard le 1^{er} novembre 2012 et/ou le 15 janvier 2013.

Un demandeur peut soumettre plus d'une demande par action à chaque date de dépôt (mais ne peut se voir attribuer qu'une seule subvention par action et par date de dépôt).

Un demandeur peut être partenaire en même temps dans une autre demande à chaque dépôt.

Les partenaires peuvent participer à plus d'une demande à chaque dépôt.

*Pour une information complète, nous vous invitons vivement à lire les [lignes directrices](#) de cet appel.
Cités Unies France reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.*